



association
des traducteurs
adaptateurs
de l'audiovisuel



CHAMBRE SYNDICALE
DES EDITEURS DE MUSIQUE
DE FRANCE



Paris, le 23 mars 2020.

Monsieur Bruno Le Maire
Ministre de l'Economie et des Finances
Télédoc 151
139, rue de Bercy
75572 Paris cedex 12

Monsieur Franck Riester
Ministre de la Culture
3, rue de Valois
75033 Paris cedex 01

Messieurs les Ministres,

Alors que la crise sanitaire que nous traversons produit d'ores et déjà des conséquences dramatiques pour la vie économique du pays, nous souhaitons appeler votre attention sur la situation particulière des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, mais aussi des auteurs-réalisateurs ou des auteurs de doublages et sous-titrages, dont les revenus dépendent pour certains exclusivement de la diffusion de leurs œuvres.

Sur cette population déjà fragile et, pour une large part, paupérisée, l'impact de cette crise sera double :

- immédiat, avec l'arrêt brutal d'activités de toutes natures (séances d'écriture, résidences, primes de commande, tournages de films et séries, contrats de synchro, sessions de doublage-sous-titrage, séances d'enregistrement, ventes de partitions, etc.), qui provoque une impossibilité pure et simple de travailler ;
- décalé dans le temps, puisque l'effondrement actuel des activités économiques aura des conséquences profondes en termes de baisse des droits d'auteurs, dans les prochains mois et en 2021, même après la reprise de l'activité économique. En effet, contrairement aux autres modes de rémunération artistique, les droits d'auteurs ne sont payés pour l'essentiel qu'après l'exploitation et la diffusion des œuvres.

Les professionnels que nous représentons seront donc durablement et fortement frappés par cette crise, au point de faire peser un risque vital pour la création dans notre pays.

Comme vous le savez, les auteurs et les compositeurs de musique, dont beaucoup subiront une perte significative, voire totale, de leurs revenus, n'étant ni salariés, ni intermittents, ni indépendants, ne peuvent bénéficier de l'indemnisation du chômage.

Quant aux éditeurs, dont le modèle économique les conduira à subir les effets de la crise en 2021, voire 2022 pour les droits en provenance de l'étranger, ils ne peuvent bénéficier des aides annoncées en faveur des entreprises, car leur chiffre d'affaires durant le confinement n'aura pas – encore – baissé de 70 %. En outre, parmi les plus petites structures d'édition, on compte beaucoup de travailleurs non salariés qui ne bénéficient d'aucun des dispositifs traditionnels de soutien.

C'est pourquoi nous vous appelons, dans le cadre des mesures exceptionnelles annoncées par le président de la République et par le Gouvernement, à prévoir une compensation de cette perte d'activité, à la fois pour accompagner les entreprises dans le paiement des droits d'auteur et par la mise en place de mesures de soutien adaptées et prioritaires.

Nous vous demandons en particulier de réfléchir à l'adaptation à nos professions d'un certain nombre de mesures annoncées pour les entreprises, qu'il s'agisse de la mise en place de délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales, de remises d'impôts directs ou encore du dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé.

Nous nous tenons à votre disposition pour contribuer sans délai à cette réflexion.

La prise en compte des difficultés spécifiques et un accompagnement financier des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, des auteurs-réalisateurs et des auteurs de doublages et sous-titrages, maillon essentiel mais fragile de la création et de la diversité culturelle dans notre pays, doivent constituer une priorité, alors même que le chef de l'Etat a rappelé le rôle majeur de la culture dans cette période troublée.

Nous vous prions de croire, Messieurs les Ministres, à l'assurance de notre haute considération.

Bruno Lion
Président de la SACEM

Jean-Noël Tronc
Directeur général-Gérant de la SACEM

Isabelle Miller
Présidente de l'ATAA

Pierre Lemoine
Président de la CEMF

Juliette Metz
Présidente de la CSDEM

Isabel Dacheux
Présidente d'EIFEIL

Issam Krimi
Président de la GAM

Pierre-André Athané
Président du SNAC

Jean-François Tifiou
Secrétaire général de l'UCMF

Sébastien Bonneau
Président de l'ULM

Olivier Delevingne
Président de l'UNAC

Vanessa Bertran
Présidente de l'UPAD